

# REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL REUNION DU 11 DECEMBRE 2015

**Date de la convocation: 04/12/2015**

**Date de l'annonce publique: 04/12/2015**

<b>Présents</b>	<b>Gilles Roth, bourgmestre et président Roger Negri et Luc Feller, échevins Edmée Besch-Glangé, Jean Beissel, Nancy Brosius, Ed Buchette, Jean-Marie Kerschenmeyer, Romain Rosenfeld, Marcel Schmit, Roland Trausch et Jemp Weydert, conseillers Guy Glesener, secrétaire communal</b>
<b>Absent(s)</b>	<b>Jean Bissen, conseiller - excusé</b>
<b>Vote public</b>	<b>Jean-Marie Kerschenmeyer</b>

## Ordre du jour

1. Finances communales :
  - a) budget rectifié 2015 et budget initial 2016 – discussions et votes ;
  - b) prorogation de la ligne de crédit en en compte courant de 4.000.000,00 € pour le préfinancement des subsides étatiques relatifs à la construction d'un nouveau bâtiment précoce et à l'extension de la maison relais au «Kinneksbond» à Mamer et la construction d'infrastructures d'accueil, de l'école fondamentale et d'infrastructures sportives à Capellen (campus scolaire Capellen).
2. Approbation des projet et devis au montant de 950.000,00 € T.T.C. pour la remise en état des trottoirs dans le cadre du projet de renouvellement du réseau télécoms à Capellen par Post Technologies.
3. Antenne collective de télévision :
  - a) approbation d'un avenant à la convention du 03/05/1978 avec Eltrona Interdiffusion s.a. ;
  - b) adaptation du tarif mensuel à 16,37 €/mois à partir du 01/01/2016.
4. Confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans la rue Dangé St Romain à Mamer ;
5. Affaires en justice – autorisations d'ester en justice.
6. Fixation des nuits blanches d'office pour 2016.
7. Nomination de deux membres suppléants dans la Commission Consultative Communale d'Intégration.
8. Affaires de personnel :
  - a) allocation d'une prime unique aux salariés à tâche intellectuelle et à tâche manuelle pour 2014 ;
  - b) fixation des effectifs du cadre fermé des carrières hiérarchisées des fonctionnaires communaux pour 2016 ;
  - c) décision sur l'engagement d'étudiants pendant les vacances de Pâques et d'été 2016.
9. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
10. Demande de promotion d'une fonctionnaire au secrétariat communal (séance à huis clos).
11. Démission d'une fonctionnaire dans l'enseignement fondamental (séance à huis clos).

<b>Point de l'ordre du jour 1-a-1</b>	<b>Finances communales – approbation du budget rectifié de l'exercice 2015</b>
---	--

Le conseil communal, arrête avec neuf contre trois voix le budget rectifié de l'exercice 2015 avec le résultat suivant:

	service ordinaire	Service extraordinaire
total des recettes	32.561.145,67	8.367.570,00
total des dépenses	23.697.673,85	19.305.270,60
boni propre à l'exercice	8.863.471,82	
mali propre à l'exercice		10.937.700,60
boni du compte de 2014	8.797.323,85	
mali du compte de 2014		10.850.675,63
boni général	17.660.795,67	
mali général		21.788.376,23
transfert de l'ord. à l'extraord.	-17.660.795,67	+17.660.795,67
mali présumé fin 2015		4.127.580,56

<b>Point de l'ordre du jour 1-a-2</b>	<b>Finances communales – approbation du budget initial de l'exercice 2016</b>
---	---

Le conseil communal, arrête avec neuf contre trois voix le budget initial de l'exercice 2016 avec le résultat suivant:

	service ordinaire	Service extraordinaire
total des recettes	33.445.123,23	7.890.133,48
total des dépenses	25.258.381,10	11.103.445,42
boni propre à l'exercice	8.186.742,13	
mali propre à l'exercice		3.213.311,94
boni présumé fin 2015		
mali présumé fin 2015		4.127.580,56
boni général	8.186.742,13	
mali général		7.340.892,50
transfert de l'ord. à l'extraord.	-7.340.892,50	+7.340.892,50
boni présumé fin 2016	845.849,63	

<b>Point de l'ordre du jour 1-b</b>	<b>Finances communales – prorogation de la ligne de crédit en en compte courant de 4.000.000,00 € pour le préfinancement des subsides étatiques relatifs à la construction d'un nouveau bâtiment précoce et à l'extension de la maison relais au «Kinneksbond» à Mamer et la construction d'infrastructures d'accueil, de l'école fondamentale et d'infrastructures sportives à Capellen (campus scolaire Capellen)</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement

décide de proroger la ligne de crédit en compte courant de 4.000.000,00 €, contractée auprès de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État pour préfinancer les subsides étatiques relatifs à la construction d'un nouveau bâtiment précoce au «Kinneksbond» à Mamer et la construction d'infrastructures d'accueil de l'école fondamentale et sportives à Capellen (Campus scolaire Capellen) pour la durée d'un an, ceci aux clauses et conditions actuelles.

<b>Point de l'ordre du jour 2</b>	<b>Approbation des projet et devis au montant de 950.000,00 € T.T.C. pour la remise en état des trottoirs dans le cadre du projet de renouvellement du réseau télécoms à Capellen par Post Technologies</b>
---------------------------------------	---

Le conseil communal, unanimement

approuve les projet et devis au montant de 950.000,00 € T.T.C. pour la remise en état des trottoirs dans le cadre du projet de renouvellement du réseau télécoms à Capellen par Post Technologies.

Monsieur le bourgmestre Gilles Roth quitte la réunion pour répondre à d'autres obligations.

<b>Point de l'ordre du jour 3-a</b>	<b>Antenne collective de télévision - approbation d'un avenant à la convention du 03/05/1978 avec Eltrona Interdiffusion s.a.</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement

approuve l'avenant du 01/12/2015 à la convention du 03/05/1978 avec Eltrona Interdiffusion s.a..

<b>Point de l'ordre du jour 3-b</b>	<b>Antenne collective de télévision - adaptation du tarif mensuel à 16,37 €/mois à partir du 01/01/2016</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement décide:

- a) à partir du 01/01/2016 jusqu'au 31/12/2016, il est dû pour chaque foyer alimenté par l'antenne collective de télévision un tarif mensuel pour l'utilisation de l'antenne collective de 16,37 € (seize euros et trente-sept cents);
- b) ce tarif est payable à la recette communale par les utilisateurs des prises de sortie, étant entendu qu'un mois commencé compte pour un mois entier.

<b>Point de l'ordre du jour 4</b>	<b>Confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans la rue Dangé St Romain à Mamer</b>
---------------------------------------	--

Le conseil communal, unanimement

confirme le règlement de circulation temporaire d'une durée supérieure à 72 heures édicté le 02/12/2015 par le collège échevinal à l'occasion de travaux pour le raccordement de la maison n° 66 rue Dangé St. Romain à Mamer au réseau de la canalisation publique et arrête :

(1)

Pendant les travaux de raccordement de la maison n° 66 rue Dangé St. Romain à Mamer au réseau de la canalisation publique, les prescriptions suivantes sont applicables à partir du lundi, le 07/12/2015 à 08.00 heures jusqu'au vendredi, le 11/12/2015 à 17h00 heures:

- Le stationnement est interdit des deux côtés dans la rue Dangé St Romain, à la hauteur du chantier entre les maisons n° 57 et n° 61 (bande de stationnement). Cette prescription est indiquée par le signal C, 18 « STATIONNEMENT INTERDIT ».
- La circulation sur la rue Dangé St. Romain entre les maisons n° 57 et n° 61 est réglée à l'aide de signaux colorés lumineux. Cette prescription est indiquée par des signaux colorés lumineux et par le signal A, 16a « SIGNALISATION LUMINEUSE ». En cas de panne des signaux colorés lumineux, la prescription est indiquée par les signaux B.5 « PRIORITE A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE » et B.6 « PRIORITE PAR RAPPORT A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE ».

(2)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

Monsieur le bourgmestre Gilles Roth rejoint la réunion.

<b>Point de l'ordre du jour 5</b>	<b>Autorisations d'ester en justice</b>
---------------------------------------	---

Le conseil communal, avec neuf voix et trois abstentions

accorde deux autorisations d'ester en justice pour l'introduction de deux recours devant la Cour administrative.

Monsieur le bourgmestre Gilles Roth quitte la réunion pour répondre à d'autres obligations.

<b>Point de l'ordre du jour 6</b>	<b>Fixation des nuits blanches d'office pour 2016</b>
---------------------------------------	---

Le conseil communal, unanimement arrête que

pour l'an 2016 les heures d'ouverture des débits de boissons alcooliques sont prorogées jusqu'à trois heures du matin aux dates suivantes :

- a) section de Mamer:  
samedi, le 22/10/2016 et dimanche, le 23/10/2016 (grande kermesse);
- b) section de Cap-Capellen :  
samedi, le 01/10/2016 et dimanche, le 02/10/2016 (grande kermesse);
- c) section de Holzem:  
samedi, le 14/05/2016 et dimanche, le 15/05/2016 (grande kermesse);
- d) pour toute la commune:  
samedi, le 06/02/2016, dimanche, le 07/02/2016 et lundi, le 08/02/2016 (carnaval);  
samedi, le 05/03/2016 et dimanche, le 06/03/2016 (mi-carême);  
dimanche, le 27/03/2016 (Pâques);  
samedi, le 30/04/2016 et dimanche, le 01/05/2016 (fête du travail);  
dimanche, le 15/05/2016 (Pentecôte);  
jeudi, le 23/06/2016 (Fête Nationale);  
samedi, le 24/12/2016 (réveillon de Noël) et dimanche, le 25/12/2016 (Noël);  
samedi, le 31/12/2016 (Sylvestre) et dimanche, le 01/01/2017 (Jour du Nouvel An).

Monsieur le bourgmestre Gilles Roth rejoint la réunion.

<b>Point de l'ordre du jour 7-a</b>	<b>Nomination d'un membre suppléant dans la Commission Consultative Communale d'Intégration</b>
---	---

Le conseil communal, nomme

M. Farid Henache Mamer comme membre suppléant dans la Commission Consultative Communale d'Intégration.

Monsieur le conseiller communal Jean-Marie Kerschenmeyer quitte la réunion pour répondre à d'autres obligations.

<b>Point de l'ordre du jour 7-b</b>	<b>Nomination d'un membre suppléant dans la Commission Consultative Communale d'Intégration</b>
---	---

Le conseil communal, nomme

M. Eugenio Giorgio Gaggia de Mamer comme membre suppléant dans la Commission Consultative Communale d'Intégration.

Monsieur le conseiller communal Jean-Marie Kerschenmeyer rejoint la réunion.

<b>Point de l'ordre du jour 8-a</b>	<b>Affaires de personnel - allocation d'une prime unique aux salariés à tâche intellectuelle et à tâche manuelle pour 2014</b>
---	--

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer aux salariés à tâche intellectuelle et à tâche manuelle au service de la commune de Mamer une prime unique pour l'année 2014 suivant les mêmes conditions et modalités que celles fixées pour les fonctionnaires et employés communaux.

<b>Point de l'ordre du jour 8-b</b>	<b>Affaires de personnel - fixation des effectifs du cadre fermé des carrières hiérarchisées des fonctionnaires communaux pour 2016</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement

fixe les effectifs des cadres fermés des carrières hiérarchisées pour l'an 2016.

<b>Point de l'ordre du jour 8-c</b>	<b>Affaires de personnel - décision sur l'engagement d'étudiants pendant les vacances de Pâques et d'été 2016</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement :

- 1) décide d'engager pendant les vacances de Pâques 2016 30 étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 16 et 20 ans accomplis, et retient que l'engagement se fait pour renforcer l'équipe des ouvriers communaux du 28/03/2016 au 08/04/2016 inclus ;
- 2) décide d'engager pendant les vacances scolaires d'été 2016 8 étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 16 et 20 ans accomplis pour assister au central téléphonique et à l'accueil du public à l'administration centrale et au service technique communal du 18/07/2016 au 29/07/2016 inclus, du 01/08/2016 au 12/08/2016 inclus, du 15/08/2016 au 26/08/2016 inclus et du 29/08/2016 au 09/09/2016 inclus ;  
(1 étudiant pour chaque période et service) ;
- 3) décide d'engager pendant les vacances scolaires d'été 2016 76 étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 16 et 20 ans accomplis pour renforcer l'équipe des ouvriers communaux et l'équipe des ouvriers forestiers ;
- 4) retient que l'engagement se fait pour l'équipe des ouvriers forestiers et pour l'équipe des ouvriers communaux soit du 18/07/2016 au 29/07/2016 inclus, du 01/08/2016 au 12/08/2016 inclus, du 15/08/2016 au 26/08/2016 inclus et du 29/08/2016 au 09/09/2016 inclus, selon les besoins;
- 5) dit que la rémunération a lieu sur base du salaire social minimum en fonction de l'âge des candidats ;
- 6) invite les services concernés à présenter des plans de travail détaillés relatifs à ces engagements.

<b>Point de l'ordre du jour 9</b>	<b>Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux</b>
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

Monsieur le bourgmestre prononce le huis clos de la réunion.

<b>Point de l'ordre du jour 10</b>	<b>Promotion d'un fonctionnaire dans la carrière du rédacteur</b>
--	---

Séance à huis clos.

<b>Point de l'ordre du jour 11</b>	<b>Démission d'une fonctionnaire dans l'enseignement fondamental</b>
--	--

Séance à huis clos.